



DELIBERATION : N° 2024/081

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Validation du Contrat Bourg-Centre

Convocation du : 29 novembre 2024

Rapporteur : M. Antoine COTTIN

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 4 décembre 2024 à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, FLAIG Béatrice, LECLERC Hervé, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal, MARTIN Déborah.

Etaient absents excusés représentés (04) : MENQUET Céline a donné pouvoir à HAAS Nicole, DUMAS Mélissa a donné pouvoir à BILBAUT Mathilde, SENNEGON Stéphane a donné pouvoir à SFORZI Olivier, GUERIN Sébastien a donné pouvoir à GAILLARD David.

Membres absents excusés non représentés (01) : GERVOT Christian.

Ne prend pas part au vote (00) :

Nombre de votants : (18)

Secrétaire de séance : HAAS Nicole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la précédente délibération du Conseil Municipal n°2024-031 en date du 3 avril 2024, désignant le groupement Isthme-Bien-Commun pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de concevoir et rédiger le futur contrat Bourg-Centre ;
Vu le projet de contrat Bourg centre annexé à la présente ;

Considérant que dès 2016, la Région a décidé d'engager une politique en faveur du développement et de l'attractivité des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée », afin de contribuer au rééquilibrage territorial en accompagnant les communes jouant un rôle de centralité vis-à-vis de leur bassin de vie dans les territoires ruraux ou péri-urbains.

Considérant que cette démarche a permis la contractualisation de nombreux contrats Bourgs Centres Occitanie, et que la Région, par délibération n° 2021/AP-DEC/07, a souhaité lancer une 2^{ème} génération de contrats territoriaux pour la période 2022-2028 en concluant de nouveaux contrats avec les communes candidates, dont la Commune de Lévigac fait partie ;

Considérant que les contrats Bourgs-Centres s'inscrivent comme des sous-ensembles des Contrats territoriaux Occitanie 2022-2028.

Considérant que la nouvelle politique Bourgs-Centres Occitanie a vocation à décliner dans chaque territoire l'ambition collective du Pacte Vert. A ce titre, les contrats Bourgs-Centres contribuent à :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité,
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial,
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

Considérant que les communes et EPCI souhaitant s'engager dans cette démarche, sont invités à se doter d'un Projet de développement et de valorisation qui identifiera les enjeux et fixera les objectifs spécifiques du Bourg Centre. Il se traduira par la mise en place d'un programme opérationnel pluriannuel et spatialisé.

Ce Projet de développement et de valorisation doit :

- reposer sur une analyse approfondie « Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces » du Bourg-Centre et de ses fonctions de centralités vis-à-vis de son territoire environnant,
- s'appuyer sur les orientations définies par les schémas territoriaux tels que les SCOT, PLUI,... départementaux tels que les schémas d'accessibilité aux services, schémas départementaux d'aménagement numérique et les schémas régionaux finalisés ou en cours,
- identifier les enjeux et les leviers indispensables au renforcement de l'attractivité du Bourg-Centre.

Il doit permettre à la Commune ainsi qu'à l'EPCI concerné de :

- se doter d'une vision prospective à moyen et long termes,
- traduire cette vision prospective par la définition d'une stratégie spécifique de développement et de valorisation du Bourg-Centre,
- définir un programme d'actions opérationnel pluriannuel spatialisé et phasé dans le temps.

Il constitue ainsi le cadre de référence des actions qui seront proposées dans le cadre du contrat Bourg- Centre.

Considérant que l'intervention de la Région pourra soutenir les projets relevant des thématiques suivantes : qualification du cadre de vie et des espaces publics résilients, habitat, offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs ;

Considérant que le dispositif de soutien aux équipements structurants pour les communes s'inscrivant dans la démarche régionale « Bourg-Centre » vise prioritairement à soutenir des équipements pour lesquels aucun dispositif d'aide régionale n'a été identifié et qui, ont une fonction de centralité avérée pour leur bassin de vie, avec une vocation supra communale reconnue ;

Considérant que par ailleurs, la Région a décidé de poursuivre son accompagnement des communes dans la phase de définition du Projet de développement et de valorisation (prestations externes) des communes candidates. Pour ce faire, elle a approuvé un dispositif d'accompagnement aux prestations intellectuelles en faveur des communes « Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées - Méditerranée », qui est reconduit pour la période 2022-2028, prioritairement pour les communes entrant dans la politique Bourgs-Centres, ce qui est le cas de la Commune de Lévignac ;

Considérant que ce contrat cadre « Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » sera notamment signé par la Commune, la Communauté de Communes du Grand-Ouest Toulousain, la Région Occitanie, le Conseil Départemental, et le PETR Pays Tolosan ;

Considérant que le projet de contrat Bourg-Centre de la Commune de Lévignac, préparé avec l'assistance du groupement Isthme-Bien-Commun, répond aux critères énoncés ci-dessus en termes de diagnostic ainsi que de projet de développement et de valorisation ci-après ;

ENJEU 1 Améliorer et préserver la qualité de vie	Objectif Stratégique 1 Développer des équipements et services à la population	Mesure Opérationnelle 1.1 Aménagements des espaces publics et valorisation des Bourgs Centres
		Mesure Opérationnelle 1.2 Accompagnement à l'élaboration d'un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre
		Mesure Opérationnelle 1.3 Lutter contre la désertification médicale
	Objectif Stratégique 2 Libérer les énergies sportives et culturelles	Mesure Opérationnelle 2.1 Répondre aux besoins en équipements et services aux publics
		Mesure Opérationnelle 2.2 Construction ou extension d'équipements de services mutualisés
		Mesure Opérationnelle 2.3 Lieux d'accueil en faveur de la petite enfance
ENJEU 2 Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée	Objectif Stratégique 3 Démultiplier l'activité et l'emploi	Mesure Opérationnelle 3.1 Asseoir la destination touristique du Pays Tolosan
		Mesure Opérationnelle 3.2 Développer et qualifier les infrastructures économiques
		Mesure Opérationnelle 3.3 Expérimenter de nouvelles formes de travail
	Objectif Stratégique 4 Accompagner une économie plus résiliente et vertueuse	Mesure Opérationnelle 4.1 Développer et structurer les filières courtes
		Mesure Opérationnelle 4.2 Réaliser des études préalables et aider au démarrage d'activités nouvelles
		Mesure Opérationnelle 4.3 Sensibiliser la population à l'économie circulaire
ENJEU 3 Favoriser un développement engagé dans la lutte contre le changement climatique	Objectif Stratégique 5 Faire circuler les hommes, les données et les flux	Mesure Opérationnelle 5.1 Développer l'intermodalité
		Mesure Opérationnelle 5.2 Création de connexions physiques
		Mesure Opérationnelle 5.3 Innover et expérimenter pour un territoire connecté
	Objectif Stratégique 6 Impulser la transition énergétique et écologique	Mesure Opérationnelle 6.1 Préserver et valoriser les ressources naturelles
		Mesure Opérationnelle 6.2 Favoriser les énergies propres
		Mesure Opérationnelle 6.3 Renforcer la performance énergétique et promouvoir la mise en œuvre d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de contrat Bourg-Centre dans son contenu,

APPROUVE La signature du contrat Bourg-Centre avec l'ensemble des partenaires cités ci-dessus (Région, Département de la Haute-Garonne, Communauté de Communes du Grand-Ouest Toulousain, PETR Pays Tolosan).

AUTORISE le Maire à procéder à la signature de tous les documents se rapportant à cette affaire, notamment le contrat Bourg-Centre et ses annexes éventuels.

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 4 décembre 2024

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**La secrétaire
Nicole HAAS**



**Le Maire
Stéphane CHARPENTIER**



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 031-213102973-20241204-2024_081-DE